



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/06/21

Reçu en Préfecture le : 10/06/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210608-118202-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 8 juin 2021
D-2021/210**

Aujourd'hui 8 juin 2021, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 15h58 à 16h40.

Suspension de séance de 16h46 à 17h00.

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Messieurs Pierre HURMIC et Nicolas FLORIAN présents sauf de 16h38 à 16h40.

Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 16h05, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 16h05,

Madame Charlee DA TOS présente jusqu'à 17H15, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h30, Madame Nathalie

DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Maxime GHESQUIERE et Monsieur Laurent GUILLEMIN

présents jusqu'à 18h00 et Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19h00.

Excusés :

Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

Règlement intérieur du conseil municipal. Modifications de la délibération D-2020/305. Adoption.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La rédaction actuelle du règlement intérieur est source de confusion par le système du renvoi de l'article relatif aux vœux à l'article relatif aux questions orales qui ne permet pas que se tienne un échange de fond.

Il y a lieu aussi de faire coexister les deux règles inscrites dans le CGCT par le législateur, et reprises dans le règlement intérieur, qui disposent que les vœux peuvent être proposés sur des sujets d'intérêt local et que le maire a la maîtrise de l'ordre du jour.

L'article 6 est complété par ces mots :

La conférence des présidents de groupes débat des propositions de vœu, ou de l'inscription des questions d'urgence motivées par l'actualité assimilées à des questions orales, dont la présentation relève de la décision du maire.

L'article 43 relatif aux vœux est ainsi modifié :

Les mots

« La procédure d'inscription et les modalités sont les mêmes que pour les questions orales »
sont remplacés par le texte ci-dessous

« Tout conseiller qui désire proposer un vœu au conseil municipal en remet le texte au maire qui en accuse réception. La remise au maire est faite 3 jours francs avant la séance du conseil municipal. Si un vœu est inscrit à l'ordre du jour il est présenté par l'un de ses auteurs puis chaque groupe peut prendre la parole par l'intermédiaire d'un de ses membres. Le temps de parole est d'environ deux minutes par intervention ».

Je vous prie d'en délibérer.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 juin 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET